



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 10 octobre 2014

Protection sociale

MUTUELLE GÉNÉRALE

QUEL AVENIR ?

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle Générale a décidé d'entrer en négociation exclusive avec Malakoff Médéric en vu d'un futur partenariat.

Dans une période de fort recul des droits et garanties en matière de protection sociale, la Fédération CGT-FAPT s'interroge sur la finalité de ce possible futur partenariat.

LA SANTÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE

Aussi nous contestons ces regroupements d'organismes de complémentaire santé, qui se font plus dans l'objectif de « gagner des parts de marché » que dans celui de développer les droits et garanties des citoyens, en matière de santé.

Derrière ces regroupements, n'y a-t-il pas l'objectif, clairement affiché du MEDEF de remplacer la sécurité sociale, ou au moins une part de la couverture santé.

Certes la Mutuelle Générale connaît un vieillissement de ses adhérents lié à l'arrêt de recrutement de fonctionnaires à La Poste et France Télécom / Orange qui entraînera à terme une diminution du nombre de ses adhérents.

Pour autant les arguments principaux développés par la Mutuelle Générale sont :

- ➔ les obligations prudentielles imposées par Bruxelles qui nécessiterait d'avoir de plus en plus de réserves financières qui remettent de plus en plus en cause le caractère non lucratif des mutuelles.
- ➔ les conséquences de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui prévoit des complémentaires santé obligatoires au rabais dans les entreprises, diminuant d'autant les adhésions individuelles des mutuelles.

Pour la CGT ces deux arguments dépendent de choix contestables



POUR LA CGT c'est une meilleure couverture des garanties de remboursement qui doit être recherchée ainsi que des actions de prévention.
Or aujourd'hui, c'est loin d'être l'objectif de ces regroupements.

La situation de perte d'adhérents historiques de la Mutuelle Générale est liée aux choix des opérateurs La Poste et FT/O qui ont décidé de ne plus recruter de fonctionnaires. La CGT-FAPT a toujours contesté cette décision.

POUR LA CGT il ne peut y avoir regroupement sans respect des règles démocratiques propres à chaque organisme.

Concernant la Mutuelle Générale, des assemblées de section départementales exceptionnelles doivent être organisées pour que l'ensemble des mutualistes puissent s'exprimer.

La transparence doit aussi être complète que ce soit dans le partenariat avec Malakoff Médéric ou dans le partenariat avec la Banque Poste Assurance santé pour lequel aucune véritable information n'est transmise.

Nous souhaitons un développement structurant de la MG respectant nos valeurs mutualistes dans l'intérêt des adhérents. Est-ce avec Malakoff Médéric que ça se fera ? C'est une question légitime.

POUR LA CGT-FAPT les garanties des mutualistes doivent être améliorées. Pour cela les employeurs doivent participer financièrement à la cotisation des adhérents qu'ils soient actifs ou retraités.

La CGT-FAPT agit en ce sens
Signez la pétition

**LA CGT APPELLE À FAIRE DU
16 OCTOBRE**



**UNE GRANDE JOURNÉE D'ACTION POUR LA DÉFENSE ET
L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION SOCIALE
ET LA SÉCURITÉ SOCIALE,
L'AMÉLIORATION DES DROITS ET GARANTIES
DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ EN FAIT PARTIE**

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	